



Courrier de mon bailleur : locataire logement communal

Par **boubou**, le **01/09/2010** à **09:28**

Bonjour,

Je viens de recevoir de mon bailleur le courrier suivant :

"Nous avons été informés que vous n'habitez plus le logement communal à titre principal.

Nous vous serions obligés de nous infirmer ou de nous confirmer cette information pour que nous prenions les dispositions d'usage. "

En effet je partage ma semaine entre mon logement et celui de mon ami, mais je suis à jour de mes loyers et charges, on-t-il le droit de s'immiscer comme cela dans ma vie privée ????

Par **fabienne034**, le **01/09/2010** à **10:07**

non sauf si dans le contrat d'habitation vous avez droit à une habitation principale

pour une habitation normale il aurait rien droit de dire

pour tout savoir sur le bail de logement

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

il faut savoir si votre maison est du domaine public ou non, si elle est dans le domaine public ,
c'est dérogoratoire au bail privé

il suffit de répondre que la maison est une habitation principale pour vous

la secondaire chez votre ami puisque si vous rompez il vous jette à la rue

il faut savoir s